



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	14
Présents	10
Votants	13

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 14 décembre

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2023/29 -

Date de la convocation municipale : 6 décembre 2023

**OBJET :**

**Autorisation d'ouverture par anticipation des lignes budgétaires de la section Dépenses d'investissement pour l'exercice 2024 à hauteur de ¼ des montants du budget primitif 2023**

Présents :

Mmes Régine FARLIN – Sophie KERNEN – Véronique LE FUR - MM. Olivier BEDUS – André BERTERO – Alain BROUSSE – Christian DENANS – Stephan LUCIBELLO – Thierry MOPIN – Jean de PALEVILLE –

Absents excusés :

Mme Virginie BOCCA donne pouvoir à Mme Sophie KERNEN  
Mme Mélanie GALVEZ donne pouvoir à M. Christian DENANS  
Mme Natacha GRISONI donne pouvoir à M. Alain BROUSSE

Absents non excusés : M. Alain GRANDGIRARD

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'afin de ne pas pénaliser les fournisseurs concernant le règlement de factures d'investissement, il convient d'ouvrir par anticipation sur l'exercice 2024 des lignes budgétaires en section Dépenses d'Investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Cette opération autorise ainsi la collectivité à engager et mandater des factures d'investissement avant le vote du budget primitif établi au titre de l'exercice 2024. Après avoir pris connaissance des montants en Section Dépenses d'Investissement détaillés ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Crédits 2023	Crédits ouverts s/2024 (1/4)
20	Immobilisations incorporelles	33 664,00 €	8 416,00 €
21	Immobilisations corporelles	350 426,58 €	87 606,64 €
23	Immobilisations en cours	1 000,00 €	250,00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	2 500,00 €	625,00 €
	<b>Totaux</b>	<b>387 590,58 €</b>	<b>96 897,64 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'exposé de Monsieur le Maire entendu,

- Accepte l'engagement et le mandatement par anticipation des dépenses d'investissement sur l'exercice 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 96 897,64 Euros,

Fait et délibéré à AURONS, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance

**Mme Sophie KERNEN**

Le Maire d'AURONS



**André BERTERO**

- Le maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.